

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/01/2020 au 31/01/2020

N° Cesu : Z0818376690009
MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MONSIEUR JEAN MARTINEZ
11 R ROGER SALENGRO
34410 SERIGNAN

Document à conserver sans limitation de durée

Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
Emploi familial	97.00Z	16011208940394

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	194,78 x 2,900 % = 5,64	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	194,78 x 6,800 % = 13,25	
MALADIE		198,25 x 13,000 % = 25,77
VIEILLESSE	198,25 x 7,300 % = 14,47	198,25 x 10,450 % = 20,72
ALLOC. FAMILIALES		198,25 x 5,250 % = 10,41
ACCIDENT DU TRAVAIL		198,25 x 1,900 % = 3,77
FNAL		198,25 x 0,100 % = 0,20
CFP		198,25 x 0,550 % = 1,09
CSA		198,25 x 0,300 % = 0,59
CDS		198,25 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	198,25 x 4,790 % = 9,49	198,25 x 5,230 % = 10,37
IRCEM PREVOYANCE	198,25 x 0,700 % = 1,39	198,25 x 0,960 % = 1,90
POLE EMPLOI		198,25 x 4,050 % = 8,03
TOTAL DES COTISATIONS	44,24	82,88

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	159,64 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 154,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	159,64 €	Net payé en euros	:	154,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/01/2020
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 8366692 enregistrée le 31/01/2020

Nombre d'heures travaillées:	7	Salaire horaire net (heures normales)	:	22,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	198,25 €
		Assiette des cotisations	:	198,25 €